

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY ET DES PARCS NATURELS DE L'ESCARPEMENT, DE LA RIVIÈRE BEAUPORT, DE LA RIVIÈRE DU BERGER, DES SENTIERS DE LA RIVIÈRE-DU-CAP-ROUGE, DE LA RIVIÈRE DES ROCHES ET DU PARC LINÉAIRE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES QUI RELÈVENT DE LA COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet de mise en valeur de la rivière Montmorency et des parcs naturels relevant en tout ou en partie de la compétence de proximité de la ville consiste en l'aménagement de sentiers pédestres et cyclables incluant la construction de structures des aires d'accueil, de panneaux de signalisation, la naturalisation et divers autres travaux de mise en valeur.
- 2.** Le projet requiert également l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et en architecture du paysage pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux. De même, le projet comprend la consolidation des propriétés municipales par l'acquisition d'immeubles et la conclusion d'ententes de passage et de servitudes à cette fin.
- 3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

- 4.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 5 692 000 \$.

TOTAL : 5 692 000 \$

Annexe préparée le 22 janvier 2018 par :

Claire Rhéaume, conseillère en environnement
Division de la foresterie et de l'horticulture
Arrondissement de Beauport